

SITUATION - DÉSIGNATION ET CONSISTANCE DES LOCAUX

Local principal : ☐ Appartement ☐ Maison ☐ Boutique ☐ Autre :

période de construction : ☐ avant 1949 ☐ de 1949 à 1974 ☐ de 1975 à 1989 ☐ de 1989 à 2005 ☐ depuis 2005

Nombre de pièces :

Superficie :

Annexe(s) :

☐ Garage n° ☐ Cave n° ☐ Stationnement n° ☐

Immeuble sis à

Code postal

ville

Description du logement :

- Information concernant les modalités de réception des services de télévision, conformément à la loi n°89-462 du 06/07/89, art. 3-2 : possibilité de recevoir en clair les services nationaux de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique :

☐ Oui ☐ Non

- Déclaration du bailleur : le bien, objet des présentes, a-t-il subi un sinistre ayant donné lieu au versement d'une indemnité d'assurance garantissant : les risques de catastrophes minières, naturelles ou technologiques, visées à l'art. L 125-2 du Code des assurances ? :

☐ Oui ☐ Non

- Le bailleur autorise-t-il les locataires à une convention de location saisonnière portant sur les biens objet des présentes à détenir un animal familial ?

☐ Oui ☐ Non

